DÉCISION DU CONSEIL

du 27 juin 1980

portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins

(80/634/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 75/364/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, portant création d'un comité consultatif pour la formation des médecins (1), et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 79/846/CEE (2), le Conseil a procédé à la nomination de sir Stanley Clayton, membre suppléant pour la période se terminant le 5 avril 1982;

considérant que le gouvernement du Royaume-Uni a désigné, le 6 juin 1980, M. P. G. Bevan en vue de remplacer sir Stanley Clayton,

DÉCIDE :

Article unique

M. P.G. Bevan est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation des médecins en remplacement de sir Stanley Clayton pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 5 avril 1982.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 1980.

Par le Conseil

Le président

A. SARTI

(1) JO n° L 167 du 30. 6. 1975, p. 17.
(2) JO n° L 260 du 16. 10. 1979, p. 12.